

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

<input type="checkbox"/> En exercice :	15
<input type="checkbox"/> Présents :	14
<input type="checkbox"/> Procuration :	01
<input type="checkbox"/> Votants :	15

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois octobre,

Le Conseil municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Régis LE GOFF, maire.

Date de convocation du conseil : 17/10/2014

PRÉSENTS : LE GOFF Régis, MOISAN KERGOAT Mariannick, L'HELGOUALC'H Jérôme, RANNOU Gérard, ROSE Danièle, GOLIAS Gildas, ABIVEN Dominique, LE SERGENT Jean-Yves, LISON Christiane, PASQUET Léa, GRANDI Laurent, PAULUS André, BATES Timothy et JAOUEN Yannick.

ABSENTS : GUEGUEN Danielle, excusée.

PROCURATIONS : GUEGUEN Danielle à L'HELGOUALC'H Jérôme

OBJET :

**PROJET DE CENTRALE A
CYCLE COMBINE GAZ A
LANDIVISIAU**

- Constatant le besoin important et persistant d'une information claire sur le dossier d'installation d'une centrale à cycle combiné gaz à Landivisiau,
- Constatant que la population et les professionnels, notamment de l'agriculture, se questionnent au sujet de l'impact d'une telle installation sur leurs activités,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Considère que tous les leviers d'information n'ont pas été pleinement utilisés avant l'adoption de ce projet de centrale à cycle combiné gaz ;
- Demande donc qu'un débat public contradictoire d'information et d'échange ait lieu au sujet du dossier.
- Demande en outre la réactualisation du Pacte électrique breton.
- Souhaite, pour permettre la réactualisation du Pacte dans de bonnes conditions et sans préjuger de ses conclusions, que l'actuel projet de construction de centrale à cycle combiné gaz à Landivisiau fasse l'objet d'un moratoire dans les plus brefs délais.

[VOTE : 6 ABSTENTIONS – 8 « POUR » - 1 « CONTRE »]

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



— Régis LE GOFF —